



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 62/13  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 23    Votants : 27    Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 29 AOÛT 2013

Affiché le : 28 AOÛT 2013

L'An deux mille treize, le vingt-six août, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 août 2013

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEVILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, CASTANOS, BENHADJ, MARQUER, RIGAUD, LLOUBERES, SUZE, FERTE.

**PROCURATIONS**

Mme LASSALLE	à	Mme MAUREL
Mme PETIT	à	M. ZAMBONI
M. LOUGE	à	M. FERTE
Mme GESTA	à	Mme SUZE

**ABSENTS** : Mme DURAND, M. SALAÜN

**Secrétaire** : Mme GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Âgées**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes de FRANCON, MONT-DE-GALIE et VAUDREUILLE souhaitent adhérer au SITPA. Par délibération du 29 mars 2013, le Conseil Syndical a donné son accord pour inclure ces communes au sein du périmètre de compétence du Syndicat.

Conformément aux principes d'intercommunalité, le Conseil Municipal doit approuver l'adhésion de ces communes au SITPA.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- D'approuver l'adhésion de ces communes au SITPA.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 27 août 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

